Nations Unies S/PV.4970/Corr.1



Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

4970e séance

Lundi 17 mai 2004, à 10 heures
New York

Provisoire

la paix exige une planification soigneuse de toutes les composantes de l'opération et une stratégie clairement définie.

D'un autre côté, en gardant à l'esprit la nécessité de maintenir la stabilité mondiale et régionale à long terme, toutes les nations devraient apporter en temps utile aux opérations de maintien de la paix leur soutien politique, assorti de contributions adéquates en ressources humaines et financières comme en matériels, afin de créer les conditions nécessaires pour permettre aux opérations de maintien de la paix de remplir leurs mandats.

L'expérience a montré que, pour réussir, une opération de maintien de la paix bénéficiant d'un large appui ne peut être menée à bien que par une stricte adhésion aux buts énoncés dans la Charte et aux principes reconnus des opérations de maintien de la paix. Parallèlement, pour rester en phase avec notre époque, il est également nécessaire de rechercher activement les moyens d'élever encore l'efficacité des opérations de maintien de la paix. Nous sommes en faveur d'un rôle plus actif pour le Groupe de travail du Conseil de sécurité chargé des opérations de maintien de la paix, et de meilleures communication et coordination entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les États Membres.

Il est tout aussi important de continuer à renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, et d'encourager ces dernières à participer davantage aux opérations de maintien de la paix. La communauté internationale doit aussi continuer à les aider, en particulier les organisations régionales et sous-régionales africaines, à renforcer leurs capacités de maintien de la paix.

Il faut souligner qu'il ne faut pas compter sur les opérations de maintien de la paix comme seul moyen de régler les conflits. Il faut consacrer davantage d'attention à un examen des causes fondamentales des conflits, en particulier des questions telles que le développement économique, le renforcement des capacités et la mise en place d'institutions.

Les départements, organes et institutions concernés des Nations Unies, les institutions financières internationales et les organisations régionales concernées doivent exprimer pleinement leurs initiatives, tirer parti au maximum de leurs avantages respectifs et adopter toutes ces stratégies. Ce n'est que grâce à de tels efforts que les pays concernés pourront mettre fin une fois pour toutes aux conflits et parvenir à une paix et une stabilité durables.

La Chine soutient fermement les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et y participe activement. La Chine a envoyé des équipes médicales, des ingénieurs et des spécialistes du transport en République démocratique du Congo et au Libéria, et un contingent de police civile comprenant 125 membres en Haïti pour soutenir la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti. Telles sont quelques mesures concrètes prises par la Chine pour soutenir la noble cause du maintien de la paix au niveau international. Aux côtés d'autres pays, nous continuerons à apporter notre propre contribution au renforcement du rôle de l'ONU et au maintien de la paix dans le monde.

Enfin, j'aimerais profiter de cette occasion pour rendre un hommage appuyé à tous ceux qui ont perdu la vie en servant dans des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et saluer cordialement tout le personnel en activité dans des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Chine des paroles aimables qu'il m'a adressées ainsi qu'à ma délégation.

04-36390 (F) 260504 260504



M. Adechi (Bénin) : Monsieur le Président, je voudrais vous dire le plaisir de ma délégation de vous voir présider nos travaux et vous remercier d'avoir organisé ce débat public. Je voudrais également saluer la remarquable contribution que le Secrétaire général a apportée au débat sur la question, qui touche à un domaine qu'il a marqué de son empreinte.

Les opérations de maintien de la paix sont depuis bientôt une décennie au centre d'une réflexion fructueuse. Le rapport Brahimi (S/2000/809) a représenté en son temps la quintessence des résultats de cette réflexion. Aujourd'hui, il nous revient de faire le bilan des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations contenues dans ce rapport. Mais, au-delà du bilan, nous devons reconnaître que le Département des opérations de maintien de la paix a fait un effort remarquable pour aller au devant des nouveaux défis identifiés depuis lors.

Il est un fait que les mesures prises depuis la parution du rapport Brahimi ont grandement contribué à rationaliser les pratiques dans le cadre de la planification, du déploiement, de la conduite et de la